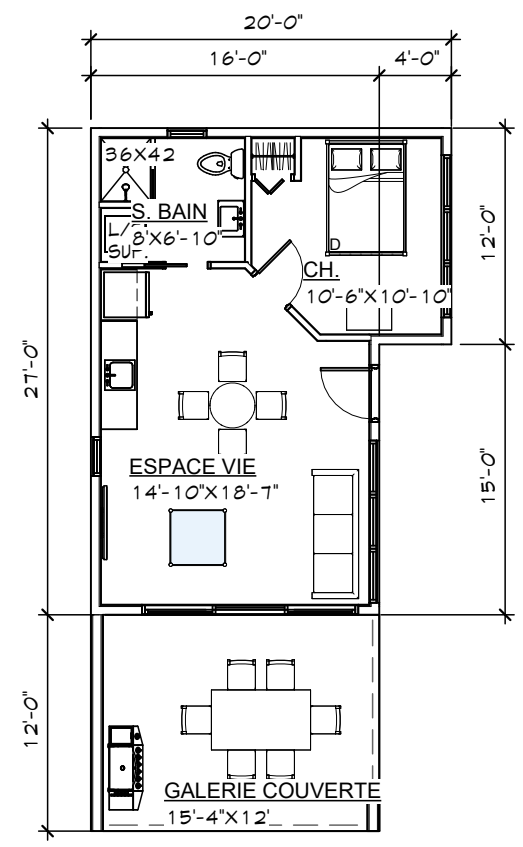


LA PROPRIÉTÉ DES PLANS ET LE DROIT D'AUTEUR DE L'ARCHITECTE
 LES DEUX APPARTIENNENT À L'ARCHITECTE QUI EN EST L'AUTEUR. LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR PRÉCISE QUE LE DROIT D'AUTEUR S'APPLIQUE À SON ŒUVRE
 ET QU'IL DEMEURE PROPRIÉTAIRE DE TOUT DOCUMENT ILLUSTRANT OU DÉCRIVANT CETTE ŒUVRE. CÉPÉNDANT, LE CLIENT QUI A COMMANDÉ CES PLANS, DÉTIENT UNE LICENCE
 IMPLICITE D'UTILISATION UNIQUE QUI NE CONSTITUE PAS UN TRANSFERT DU DROIT D'AUTEUR PAR L'ARCHITECTE.



VIVERDI 1

PAVILLON SUP.: 480PI2
 GALERIE SUP.: 192PI2



Nom du projet : VIVERDI CLUB VILLAGE VR
 VILLE DE SHERBROOKE - QUEBEC

Nom des clients : GROUPE LAROCHE
 No. de dossier : AR24-4004

Dessiné par : P.M.
 Émis pour : COMMENTAIRES
 Version : PRELIM 10

Date : 18 FEV. 2026
 Page : 1 DE 4